



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON

CANTON DE NUITS ST GEORGES

MAIRIE DE NOIRON SOUS GEVREY

AVIS MUNICIPAL MAI 2016

- **RAPPEL Le 21 MAI 2016** : Matinée Eco Citoyenne de ramassage des déchets
Rendez-vous 9 heures Parking du Pont des Arvaux.
N'oubliez pas vos gants et votre bonne humeur
- **Vous pouvez retrouver la commune sur Facebook : Mairie de Noiron-sous-Gevrey**
- **Les 14/15 juin et 21/22 juin, la Poste procédera au nettoyage des Cidex. Il nous est demandé de vider le contenu des boîtes aux lettres car l'entretien s'effectuera avec un nettoyeur sous pression.**
- **18 Juin : Fête de la Musique, organisée par le Comité des Fêtes de Noiron S/Gevrey**
- **18 Juin : Fête des Ecole**

L'Ecole Maternelle accueille les enfants de moins de 3 ans dans une classe adaptée à leurs besoins. Parents, si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la Directrice Mme MOKRANI, au 03 80 36 62 73. Elle vous fera visiter l'école et vous expliquera le fonctionnement.

Compte Rendu du Conseil Municipal du 11 mai

1) Suite aux dernières élections municipales, une nouvelle composition de la Commission Communale des Impôts Directs doit être réalisée. Cette commission doit être composée d'un président (le maire), 6 commissaires titulaires et 6 suppléants. Dans cette liste doivent également apparaître des propriétaires de bois et des propriétaires n'habitant pas la commune.

Monsieur le Maire propose la liste suivante :

Titulaires habitant la commune : Mme N. Maret, Mrs. J.P. Dufraisse, B. Robiot, J. Thomas, S. Berger, J. Lamblot, P. Bardouil, C. Pouilly.

Titulaires propriétaires de bois : Mmes J. Floquet et V. Rosier

Titulaires n'habitant pas La commune : M. J. LLORCA et Régis GODINOT

Suppléants domiciliés sur la commune : Mmes E. Thibouw et S. Lebault, Mrs P. Chevalier, M. Renard, M. Marchand, A. Mancini, F. Le Grand, R. Dion

Suppléants propriétaires de bois : M. J.ABON, Mme M.R.Rosey,

Suppléants n'habitant pas la commune, M. D. Bonnet, Mme M. Lambert.

Le conseil adopte à l'unanimité la liste présentée ci-dessus.

2) Avis sur l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre du Syndicat Intercommunal Energies Côte d'Or (SICECO) : M. le Maire informe l'assemblée de la réception de l'arrêté préfectoral en date du 10 mai portant projet d'extension de périmètre du SICECO. Dans cet

arrêté, il est prévu d'intégrer dans le périmètre, des communes faisant actuellement partie du SIERT de Plombières les Dijon et de retirer les communes du Grand Dijon qui seront gérées directement par la communauté urbaine du Grand Dijon. Le Conseil à l'unanimité émet un avis favorable au projet du périmètre du SICECO.

3) Fusion des communautés de communes du Sud Dijonnais, du Pays de Nuits St Georges et de Gevrey Chambertin :

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, vu l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale issu de la fusion des 3 communautés de communes en date du 14 avril 2016, après en avoir délibéré, le conseil par 7 voix pour, 7 contre et 1 abstention et la voix du Maire étant prépondérante, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des 3 communautés de commune tel qu'arrêté par Mme la Préfète de la Côte d'Or le 14 avril 2016.

4) Demande subvention Club Savate Boxe Française

Monsieur le Maire rappelle que 7 jeunes de Noiron sont licenciés au Club de Savate Boxe Française.

Il propose de verser une subvention sur la même base que celle versée au club de foot Saulon – Corcelles soit 10€ par licenciés.

Le conseil à l'unanimité approuve cette proposition.

5) Verger Conservatoire : Validation du devis de l'ONF pour la signalétique.

En 2015, le conseil a décidé la création d'un verger conservatoire avec une demande de subvention auprès du Conseil Régional. Les plantations ont été réalisées en novembre 2015. Il convient désormais de mettre en place la signalétique prévue ainsi qu'un ensemble table-banc. Les services de l'ONF, consultés, ont présenté un devis d'un montant de 3031€ HT.

Après avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte le devis de l'ONF.

Informations diverses :

Afin de seconder notre employé communal et le remplacer pendant ses congés, Monsieur le Maire souhaite embaucher pour les mois d'été un jeune majeur habitant Noiron, si possible titulaire du permis de conduire.

Pour ce faire, les jeunes doivent adresser leur candidature à Monsieur le Maire de Noiron S/Gevrey.

Le secrétariat de Mairie sera fermé du Mardi 7 juin au Lundi 13 juin inclus

INFORMATIONS MAIRIE

Réception du public: **Lundi:** 15h30 à 17h30 - **Mercredi:** 10h à 12h et 14h30 à 16h30 – **Vendredi:** 16h à 18h

Permanence des Elus: **Vendredi** de 16h à 18h semaine impaire ou sur rendez-vous.

Téléphone: 03.80.36.64.24 - Télécopie: 03.80.36.65.50

mail : mairie.noiron.s.gevrey@orange.fr — Site internet : www.mairie-sous-gevrey.fr

Adresse postale 10, rue de l'église - 21910 NOIRON SOUS GEVREY

Situation des boîtes aux lettres : entrée de la mairie ou cidex près des écoles

NUMEROS D'URGENCES:

- Numéro Général des Secours : 112
- Médecin de garde : 15 et journal Le Bien Public
- Pharmacie de garde : 3915 et journal Le Bien Public
- SOS MEDECIN : 3624
- SOS Mains Dijon: 03.80.55.55.55
- Dentiste de garde : Dimanche et jours fériés: 03.80.48.26.59